

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 juin 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 2 juin 2000, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Gabon  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique durant le mois de juin 2000, j'ai l'honneur de faire référence à la lettre datée du 1er juin 2000 que vous a adressée le Ministre des relations extérieures du Soudan, Mustafa Osman Ismail (S/2000/513), dans laquelle le Gouvernement soudanais priait le Conseil de sécurité de lever les sanctions imposées au Soudan, étant donné que le Soudan a rempli toutes ses obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à savoir les résolutions 1044 (1996) et 1054 (1996).

En raison des efforts constructifs accomplis par le Soudan pour respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de me référer à la décision prise par le Groupe des États d'Afrique du 2 juin 2000 d'appuyer vivement la levée des sanctions. Le Groupe a l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'envisager de lever immédiatement les sanctions imposées au Soudan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de la République gabonaise  
et Président du Groupe africain pour le mois de juin  
(*Signé*) Denis **Dangue Réwaka**